

**Arrondissement de MEAUX**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**Commune de MOUSSY LE VIEUX**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 mai,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 05 mai 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LANNETTE-CLAVERIE, Maire.

Etaient présents :

Damien LANNETTE-CLAVERIE	Sylvie FROMENTIN
Philippe GOVIGNON	Jocelyne KOKOT
Michèle PICCOLINI	Paul MOREL
Bruno GARNIER	Hugo POUPONNEAU
Michèle ANDRIEUX	Mathieu PAQUIT
Frédéric BOILEAU	Sonia RUBIO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Sonia RUBIO
Yahia MATAICHE
Chloé CHAUMETTE

Nombre de Conseillers : en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 13

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame KOKOT Jocelyne pour assurer ces fonctions. Madame KOKOT Jocelyne est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2025/05/12-1</u>	<b><u>DECISION MODIFICATIVE N° 1</u></b>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget primitif 2025 adopté le 1<sup>er</sup> avril 2025,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 681 /68 – Dotations amortissements	23 732.25 €	
D 681 / 042 – Dotations amortissements		23 732.25 €
TOTAL	23 732.25 €	23 732.25 €

oOo

<u>2025/05/12-2</u>	<b><u>RENOUVELLEMENT CONVENTION ABRI-VOYAGEURS AVEC LE DEPARTEMENT</u></b>
---------------------	--

Le département de Seine-et-Marne met à disposition à titre gracieux l'abribus situé à l'arrêt « centre ». Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention qui en prévoit les modalités. La précédente convention étant arrivée à échéance, il convient d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs.

oOo

2025/05/12-3	<b><u>RESERVATION DE LA SALLE LA GRANGE – MODIFICATION DES MODALITES DE RESERVATION</u></b>
--------------	---

Suite à plusieurs annulations quelques jours avant la location, il est proposé d'encaisser une partie du montant de la location au moment de la réservation puis le reliquat à l'issue de la location.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPELLE les tarifs et FIXE les conditions de location de la salle La Grange comme suit :

- Habitants de Moussy le Vieux
  - Location : 650.00 € - **2 chèques de 325.00 € dont un encaissé à la réservation et le second à l'issue de la location. En cas d'annulation, pas de remboursement du 1<sup>er</sup> versement sauf cas de force majeure étudié au cas par cas.**
  - Caution : 1000.00 €
  - Caution ménage : 150.00 €
  
- Personnel communal
  - Location : 325.00 € une fois par an puis tarif normal
  - Caution : 1000.00 €
  - Caution ménage : 150.00 €
  
- Elus non indemnisés
  - Location : gratuit une fois par an puis tarif normal
  - Caution : 1000.00 €
  - Caution ménage : 150.00 €
  
- Habitants extérieurs à Moussy le Vieux
  - Location : 950.00 € - **2 chèques de 475.00 € dont un encaissé à la réservation et le second à l'issue de la location. En cas d'annulation, pas de remboursement du 1<sup>er</sup> versement sauf cas de force majeure étudié au cas par cas.**
  - Caution : 1000.00 €
  - Caution ménage : 150.00 €

Ces modalités de réservation sont applicables pour les nouvelles locations à compter de la publication de la présente délibération.

OOo

§§§§§§§§§§

La séance est levée à 19 H 40

Signeront :

Damien LANNETTE-CLAVERIE Maire	
Jocelyne KOKOT Secrétaire de Séance	